

Département :
GARD

Commune :
LE VIGAN

Section : C
Feuille : 000 C 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/2000

Date d'édition : 19/12/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

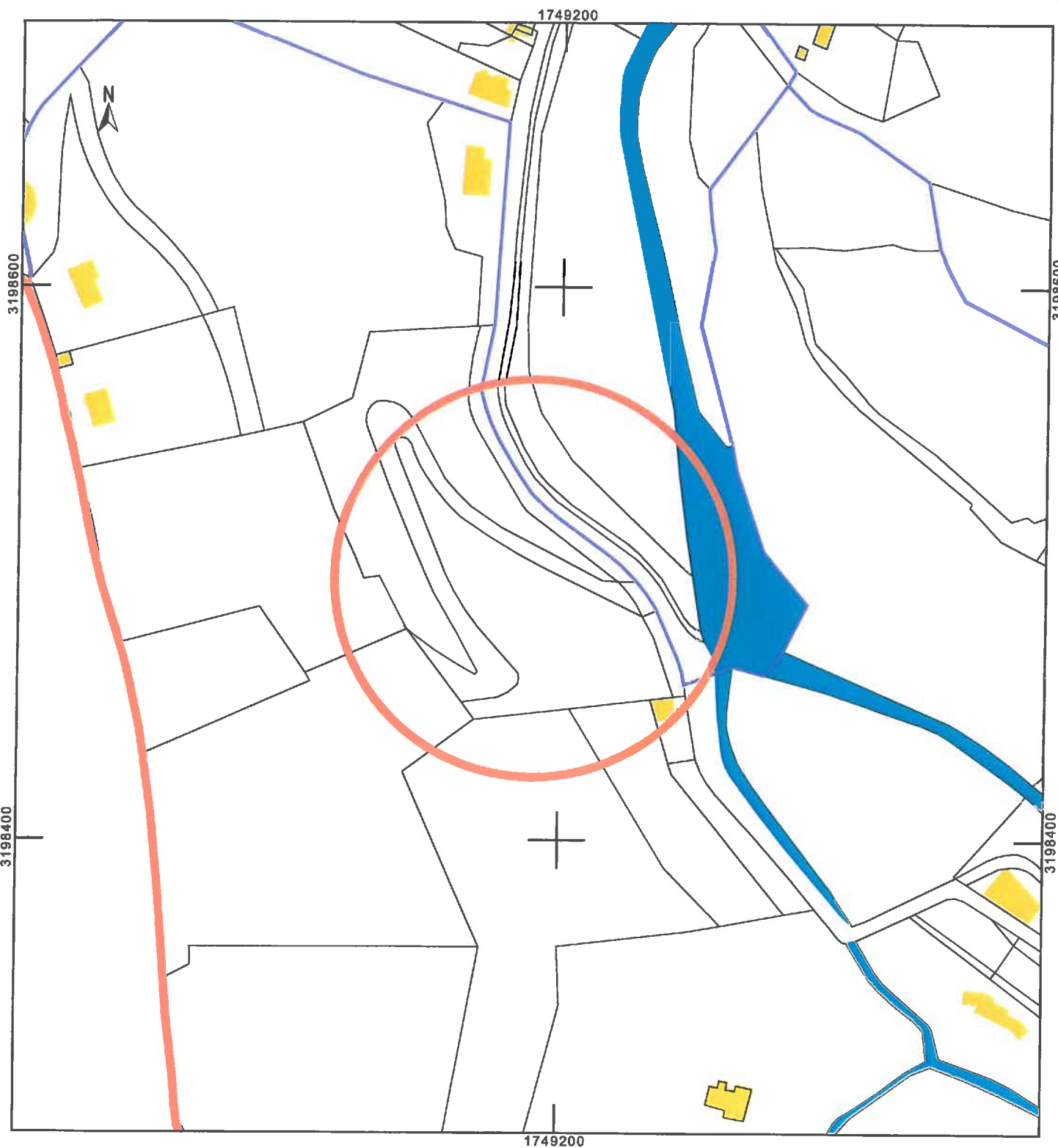
PLAN DE SITUATION

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES 1
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.82 -fax 04.66.87.87.11
cdf.nimes1@dgfiip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

PCMI 1



Département :
GARD

Commune :
LE VIGAN

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des impôts foncier suivant :
NIMES 1
67 Rue Salomon Reinach 30032
30032 NIMES Cedex 1
tél. 04.66.87.60.82 -fax 04.66.87.87.11
cdf.nimes1@dgfip.finances.gouv.fr

Section : C
Feuille : 000 C 02

Échelle d'origine : 1/2500
Échelle d'édition : 1/1000

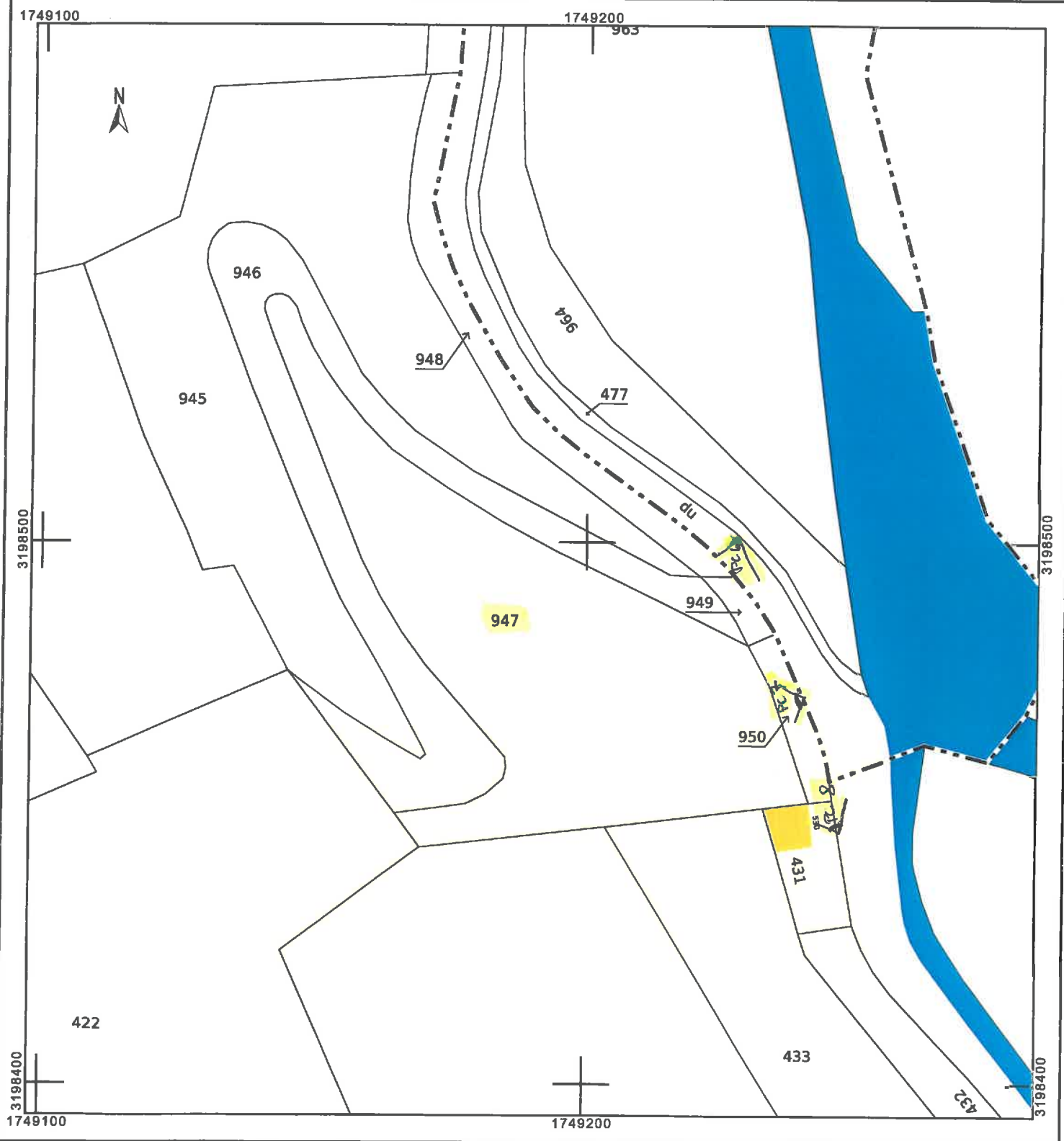
Date d'édition : 19/12/2012
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44
©2012 Ministère de l'Économie et des
Finances

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

PCMI 1



COMMUNE
LE VIGAN

Section C

2^e Feuille

Echelle : 1/2500

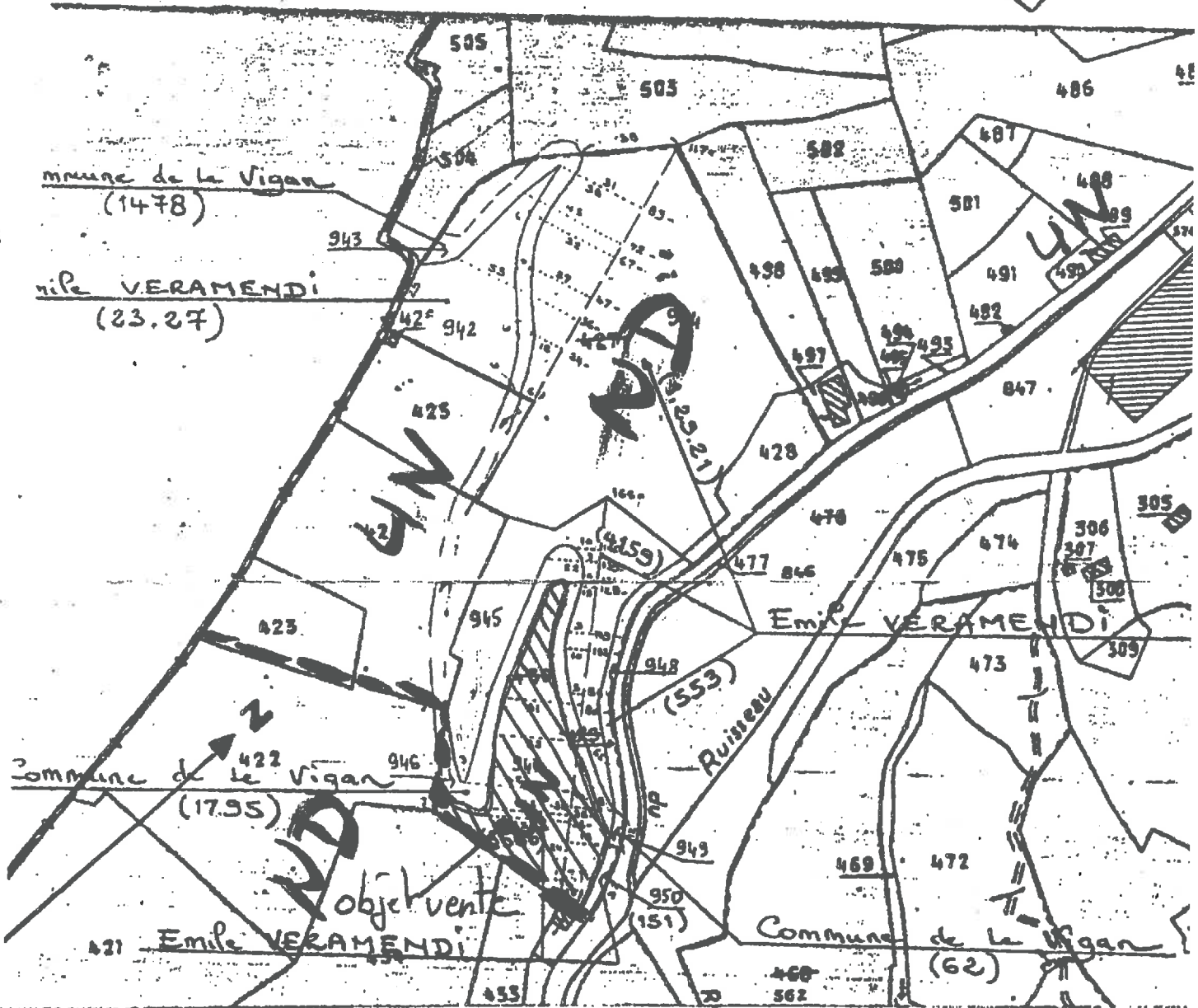
DOCUMENT D'ARPENTAGE
NE PAS PLIER

anc. Mod. 30 Cod
(Sept. 1970)

N° d'ordre
du document
d'arpentage } 50

Tableau
d'assemblage } à modifier
sans char

M.B.P.S.
12 JUN 1963
du VIGAN



3 RAJ 1963

La mise en place des limites d'après les indications fournies au bureau est exclusivement fondée sur la constatation (Art. 25 du décret n° 55-471 du 30 avril 1955)

Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3), a été établi :
 - d'après les indications qu'ils ont fournies au bureau (1).
 - en conformité d'un piquetage qu'ils ont effectué sur le terrain (1).
 - d'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie est jointe, dressé le _____ par M. _____ géomètre à _____ (1).

Le plan minute établi au Bureau du Cadastre (1), par la personne désignée dans le plan minute (1), est inscrit au registre de conservation des droits n° 1663 du Service d'origine :

LES COÛTS IMPOSÉS FONDS DE PRIMES 1
M. VERAMENDI A. BOUAMBI
1. P. S. G. S. P. R. R. S. R.
3432 NIMES CEDEX
Tel. n° : (84) 34.54.14

COMMUNIQUE
DE L'ÉDIFICATION
18 JUIL 1963

Document d'arpentage d
par M. JOURNET
Geomètre Exp
à Le Vigan
Date : 5 Juin 19
Signature :

ORDRE DE GEOMETRES-EXPERTS
M. JOURNET
Geometre-Expert D.P.L.C.
2, rue de la Calade
VIGAN
T. 09.50.34
NIMES

er les mentions inutiles.

allité de la personne agréée (géomètre-expert foncier, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du Cadastre, etc.).

DEPARTEMENT

COMMUNE
LE VIGAN

MAIRIE

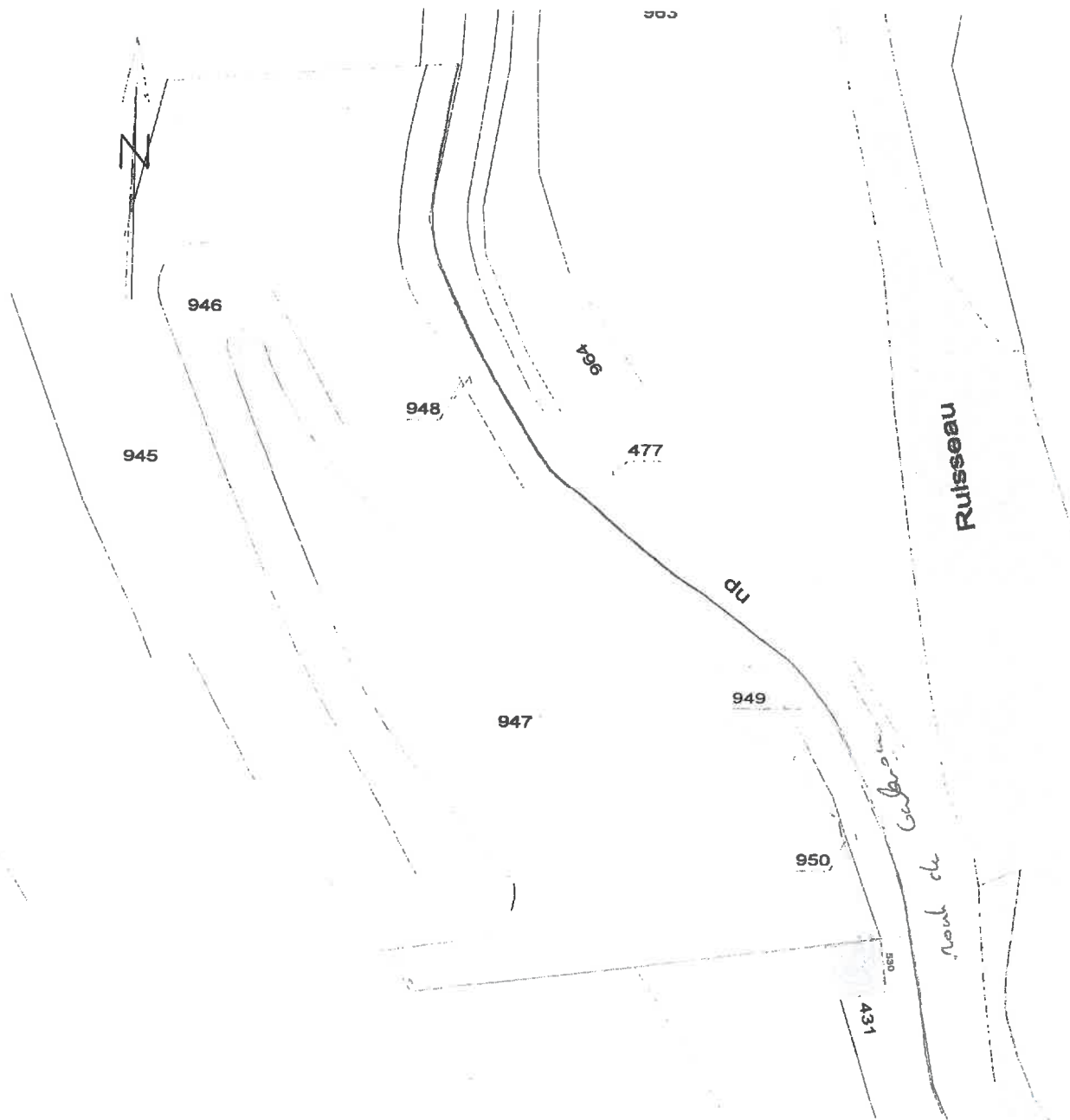
SERVICE DU PLAN

<Convexe>

Section: CC

Echelle: 1/1000

EXTRAIT DU PLAN COMMUNAL



Référence de l'extrait :

Le présent extrait est :
GRATUIT !

Cachet:



Vu pour être annexé

mon arrêté du **3.1.MAI 2007**

P/ LE MAIRE
L'ADJOINT DÉLÉGUÉ
MISS Jean-Marie

Extrait certifié conforme
au plan communal
- à la date ci-dessous

A ...
le 08/03/2007
Signature

PCMI 6



26112112

PCMI 7



26112112



PCMI 6

PROJET

PCMI 6

